Le Conseil de l’Europe prône l’interdiction du profilage racial dans les services de police

07/07/2020 à 9h37



La commission antiracisme du Conseil de l’Europe a mis en garde lundi contre le profilage racial dans les services de police, qui peut conduire à un «racisme institutionnalisé» et doit être «expressément interdit par la loi», selon un communiqué de l’institution.

«*Le profilage racial constitue une forme spécifique de discrimination raciale et doit être expressément interdit par la loi*», insiste cette commission, soulignant le «*sentiment d’humiliation et d’injustice*» éprouvé par les groupes qu’il vise. D’après la Cour européenne des droits de l’Homme, qui contrôle le respect des droits fondamentaux dans les 47 Etats membres du Conseil de l’Europe, le profilage racial peut aboutir à un «*racisme institutionnalisé*», pointe le communiqué.

La Commission antiracisme presse donc les États membres «*de prendre des mesures dans ce domaine, allant du développement de procédures de recrutement qui garantissent que la*

composition de la police reflète la diversité de la population à la création d'organismes pleinement indépendants chargés d'enquêter sur les allégations d'abus commis par des policiers». […]